

Pic de pollution : Paris annonce la gratuité du stationnement résidentiel

En raison d'un épisode de pollution atmosphérique, la Ville de Paris annonce la gratuité du stationnement résidentiel jeudi. Elle se tient prête, en lien avec l'Etat, à prendre de nouvelles mesures en cas de persistance du pic de pollution.

AIRPARIF prévoit demain un épisode de pollution atmosphérique aux particules (PM10), entraînant la mise en place de la procédure d'information du public.

Conformément aux dispositions adoptées en mai 2014 par le Conseil de Paris, sur proposition de l'Exécutif parisien, la Ville mettra en place jeudi le stationnement résidentiel gratuit.

En fonction de l'évolution de la situation dans les jours qui viennent, d'autres mesures complémentaires pourront être prises : gratuité d'Autolib', de Vélib', etc.

La Ville de Paris appelle tous les Parisiens à suivre les messages de prévention et à adapter leurs comportements, en empruntant prioritairement les réseaux de transport en commun, le covoiturage ou l'utilisation de véhicules peu polluants (électrique, GNL...).

Contact presse : Nadhéra Beletreche / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr